STUDIA ROMANISTICA 9.1 (2009): 19-26

COMBINABILITÉ, COMPATIBILITÉ, COMBINAISON ET DISTRIBUTION
Quelques remarques sur la terminologie

Jana Brňáková
Université d'Ostrava

jana.brnakova@osu.cz

Resumé. La combinabilité est un facteur décisif lors de l'apprentissage d'une langue étrangère. Elle revêt deux formes : facultative qui est indépendante des structures internes de la langue et obligatoire qui est précodée. Ce phénomène se manifeste entre autres dans les collocations de verbes supports, le verbe ayant la fonction de collocatif n'exprime pas un sens donné, mais il « supporte » syntaxiquement le nom qui constitue la base de la collocation.

Mots clé. Combinabilité. Compatibilité. Combination. Distribution.

Abstract. Combinability, compatibility, combination and ditribution. Some remarks on the terminology. In a language, collocations of words are based on the principle of combinability and compatibility. Especially set phrases with lexicalized elements and phraseological units are subject to the conventionally set combinability, this has to be acquired just as one-word designations. It could be proved by a few existing words which standing alone express synonymically the action of ″cancellation″. However, when creating syntagmas, it is necessary to combine the appropriate verb and a specific noun.

Key words. Combinability. Compatibility. Combination. Distribution.

1. Les valeurs occurrentielles d'environnement lexical des verbes supports

Étudier une langue ne consiste pas en une simple description immanente des unités linguistiques isolées. La langue nécessite d'être appréhendée dans l'ensemble de ses idéations notionnelles et structurales. Car en accord avec *Gustave Guillaume* nous envisageons la langue en tant que produit de psychosystématique, c'est-à-dire le produit de deux opérations de la pensée : « *l'une est la production libre des idées* »[1] et l'autre « *la saisie des idées produites* »[2] par l'intermédiaire d'un nombre restreint de moyens (parties du discours).

Pourtant la langue fixée par sa construction millénaire ne cesse pas d'augmenter le nombre de rapports intralinguistiques ainsi qu'extralinguistiques. Ceux-ci découlent uniquement de l'intervention humaine qui instrumente ce système normé et bien étiqueté avec toutes les catégories morphologiques et syntaxiques.

Si le meilleur dictionnaire (TLF) contient 90 000 entrées, la richesse d'expression n'est pas restreinte à ces 90 000 sémions définitivement. Bien au contraire, la preuve la plus marquante de l'enrichissement du lexique est la formation des néologismes. Or ce ne sont pas seulement les néologismes en tant qu'unités lexicales qui contribuent à l'augmentation du nombre de moyens d'expression. Car les dénotés des néologismes ne sont spécifiés que par la les combinaisons réalisées dans le contexte. Ces énoncés émis par les utilisateurs constituent les régularités d'environnement dans les termes des distributionnalistes américains.

I. A. Mel'čuk opère dans son article élaboré en concours avec L. N. Iordanskaja, N. Arbatchewsky-Jumarie avec le terme de « cooccurrence lexicale » qu'il définit comme « *la*

[1] Guillaume (1952: 14)
[2] *Ibíd.*, 15.

capacité des lexèmes de se combiner en syntagmes pour exprimer un sens donné »[3].

Cependant la distribution réalisée et occurrentielle reflète de la distribution virtuelle basée sur la combinabilité et la compatibilité précodée ou potentielle dans la psychosystématique de chaque être parlant. J. Šabršula constate que « *relations syntagmatiques virtuelles sont codées dans le système, comme partie du réseau des relations linguistiques externes : la combinabilité appartient à la langue, les combinaisons réalisées au texte.* »[4] La combinabilité est conçue par J. Šabršula comme « *qualité des signes particuliers et des unités distinctives, qui peuvent se présenter ensemble, dans des syntagmes organisés (dans des structures organisées)* »[5].

C'est elle qui fait mettre au monde toutes les maximes, tous les vers composés de vocables ordinaires mais fleutris par une combinaison nouvelle et inattendue rendant un propos tout à fait banal en une sentence admirée. Ce fait constitue la preuve que la frontière entre le propos qui est acceptable ou non acceptable au niveau du sens n'est pas toujours stricte, puisque les mots peuvent acquérir de nouvelles acceptions à l'aide de la métaphore ou d'autres métasémèmes.

La combinabilité et la compatibilité présentent de graves écueils pour un locuteur étranger ayant une connaissance vague du fonctionnement asymétrique et synergique du signe linguistique. Il est très falacieux de se laisser conduire dans les traductions par une simple combinaison des mots répertoriés dans les dictionnaires.

Car ayant la désignation identique, les dénotés combinés peuvent se différencier d'une manière incompatible d'une langue à l'autre langue. C'est le contexte dans lequel l'interaction de divers signes de désignation actualise leur valeur occurrentielle. Le rapport entre le mot et le contexte est interdépendant, dialectique.

Si les dénotés de deux mots d'une langue font une intersection, le rapport établi par le contexte peut actualiser leurs sèmes spécifiques de telle manière qu'ils deviennent soit coïncidants soit divergeants.

Dans le cas des combinaisons « libres » de lexies, le locuteur peut tout simplement combiner les lexies choisies conformément aux règles grammaticales de la langue – par exemple « J'ai acheté une robe ». La valeur sémantique de cette combinaison « libre » de lexies égale à l'addition de l'acception de chaque élément lexical dont elle est composée. Pour dénommer ce processus en question nous pourrions imposer le terme de « combinabilité facultative » qui donne la possibilité de choix.

Par contre il existe dans chaque langue des combinaisons de lexies qui sont construites en fonction de contraintes conventionnelles : les collocations. I. Mel'čuk définit dans son livre *Lexique actif du français* une collocation de la manière suivante : « *elle est constituée d'une base, que le locuteur choisit librement en fonction de ce qu'il veut exprimer* [...] *et d'un collocatif* [...]*, choisi pour exprimer un sens donné en fonction de la base* »[6]. Il est presque impossible d'élucider le processus qui lie un tel collocatif à une telle base. Pour la majeure partie de lexies, le locuteur n'a d'autre choix pour les acquérir que de les mémoriser.

Ce phénomène de mémorisation se manifeste notamment dans les collocations de **verbes supports** le verbe ayant la fonction de collocatif n'exprime pas un sens donné, mais il « supporte » syntaxiquement le nom qui constitue la base de la collocation.

La relation entre les constituants d'une collocation est de nature fonctionnelle. La base impose l'emploi d'un collocatif concret qui la complète. I. Mel'čuk conçoit ce lien

[3] Mełčuk, Iordanskaja, Arbatchewsky-Jumarie (2007: 3-34)
[4] Šabršula (1990: 116)
[5] *Ibíd.*, 116.
[6] Mełčuk, Polguère (2007: 20-21)

syntagmatique entre la base et le collocatif en tant que « *lien lexical orienté* »[7], car « *la base contrôle le choix de collocatif* »[8].

Ce lien, en vertu duquel le locuteur est contraint d'employer une combinaison de mots précodée dans la langue et pas une autre, rend la combinabilité obligatoire.

La même idée exprimée en tchèque par un seul verbe lié à plusieurs substantifs coïncide en français à des verbes différents, même si sans contexte ces verbes peuvent être traités en tant que synonymes.

2. Supprimer et / ou annuler : répertoire des combinaisons repéré dans la base textuelle de référence FRANTEXT

L'emploi correct de presque tous les verbes existants en français nécessite une connaissance supplémentaire de leur combinabilité précodée dans la langue comme nous avons avisé ci-dessus.

Nous avons essayé de saisir ce phénomène à travers les combinaisons des verbes « *supprimer* » et « *annuler* » dont le taux de fréquence de l'usage est très élevé notamment dans les titres de journaux.

Tout en nous rendant compte que nous ne pouvons jamais tirer de postulats non irréversibles d'un corpus, nous sommes persuadés qu'il constitue quand même un indice marquant et non négligeable sur les cooccurrences lexicales dans le cadre des textes réunis.

La base textuelle de référence FRANTEXT englobe les textes dès le XIIIe siècle et contient environ 200 000 000 de mots.

Le 15 décembre 2008, nous avons lancé une série de recherches en commençant par tout l'ensemble de textes présents sur cette base.

Ne limitant la taille du corpus à aucun choix, nous sommes parvenus au chiffre de 3911 textes sélectionnés. Sur cet ensemble, l'opérateur a retrouvé 793 pour le verbe « *annuler* » et 4590 pour le verbe « *supprimer* » ce qui constitue une fourchette énorme.

La première mention du verbe « *annuler* » est reflétée dans le texte de Honoré Urfé et contient en tant qu'actant le substantif « promesses » :

> Les promesses ausquelles il a esté contrevenu du consentement de ceux qui les avoient faites, demeurent entièrement **annulées**.
> URFÉ Honoré d', *L'Astrée : t. 4 : 4ème partie : livres 1 à 12*, 1627, p. 596, *LIVRE 10*

Ce premier repère constitue cependant quatre siècles de décalage par rapport à l'apparution attestée par le dictionnaire Le Robert déjà en 1289. Étymologiquement ce verbe provient du latin ecclésiastique *« adnullare »*, de *« nullus »*[9].

Le verbe « *supprimer* », dont l´origine, selon le dictionnaire Le Robert, remonte au XIVe siècle et a sa source en verbe latin*« supprimere »*[10], sert de collocatif à la base substantivale « lettres » qui complète la plus ancienne mention du verbe en question.

> Je vous envoye les lettres que la seur de Monsieur David luy escrivoit, non pas qu'elles vous puissent apporter nulle consolation, mais d'aultant que j'eusse pensé faire incivilement en les **supprimant**.
> CALVIN Jean, *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, 1543-1554, p. 68, *LETTRE 9 À Madame de Falais*

[7] Mełčuk, Polguère (2007: 22)
[8] *Ibíd.*, 22.
[9] Cf. Le Robert
[10] Cf. Le Robert

Comme cette base textuelle de référence ne permet l'élaboration d'aucunes données statistiques nous avons restreint la taille du corpus tout d'abord par les dates 1990 et 2008 et ensuite par les dates 2000 et 2008.

La période entre les années 1990 et 2008 est couverte par 101 textes choisis où le verbe « *annuler* » est attesté dans 63 cooccurrences et le verbe « *supprimer* » dans 85 cooccurrences.

Le résultat encore plus surprenant est pour les années 2000 et 2008 où la présence de cooccurrences lexicales de ces deux verbes est identiquement équivalente à 17.

Nous avons procédé à l'analyse des cooccurrences de deux verbes en question pour les années 1990 et 2008.

2.1. L'emploi occurrentiel du verbe « *supprimer* »

Le verbe « *supprimer* » est collocatif notamment pour les substantifs désignant les entités extralinguistique du domaine judiciaire ou administratif, voire abstrait d'une manière générale :

Supprimer	[...] où *un petit tribunal* d'arrondissement **supprimé** en 1926 avait été rétabli deux ou trois ans plus tard. MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 35, *1974 CHOISIR, PREMIÈRE PARTIE UNE VIE DANS L'HISTOIRE* [FRANTEXT]
	[...] **supprimé** la dérogation accordée à la C.E.E. et au Japon. MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 177, *1974 CHOISIR, Articles, interventions et correspondances 1974-1975, LETTRE À BECHIR BEN YAHMED SUR LE PREMIER CHOC PÉTROLIER*
	[...] en matière d'investissements, d'équipements collectifs, de répartitions sociales, etc., et ce qui doit être momentanément freiné, ajourné, voire **supprimé.** MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 207, *1974 CHOISIR, Articles, interventions et correspondances 1974-1975, LETTRE À PIERRE BÉRÉGOVOY À PROPOS DE LA LUTTE CONTRE L'INFLATION*
	[...] **supprimer** le régime parlementaire [...] MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 370, *1974 CHOISIR, 1976 LA VÉRITÉ GUIDAIT LEURS PAS, PRÉFACE DE SERVIR LA RÉPUBLIQUE, 1963 1*
	Mais je crois qu'il y a là, néanmoins, un fait accompli qu'il ne sera pas possible de **supprimer**. MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 411, *1974 CHOISIR, Articles, interventions et correspondances 1976-1977, RETOUR D'ISRAËL*
	[...] pour réduire ou **supprimer** les pouvoirs que vous venez de me donner. MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 427, *1974 CHOISIR, 1977, SUR LES INSTITUTIONS*
	le colonel Archinard ne voulut pas **supprimer** immédiatement le pouvoir toucouleur BÂ Amadou Hampâté, *Amkoullel, l'enfant peul*, 1991, p. 79, *AMKOULLEL, L'ENFANT PEUL, KADIDJA, MA MÈRE, La révolte de Toïni*
	Dans les querelles électorales qui ont eu lieu dans ce pays, personne n'a jamais proposé d'abroger cette ligne-là ni de **supprimer** l'impôt correspondant. MENDÈS-FRANCE Pierre, *Œuvres complètes. 6. Une vision du monde. 1974-1982*, 1990, p. 521, *1974 CHOISIR, REGARDS SUR LA Ve RÉPUBLIQUE Entretiens avec François Lanzenberg, V LES PROBLÈMES DU TIERS MONDE*
	cantons qui avaient été **supprimés** puis attachés administrativement au canton de Lanfiera BÂ Amadou Hampâté, *Oui mon commandant !*, 1991, p. 353, *V, À TOUGAN, SUR LES TRACES DE MON PÈRE TIDJANI, Les cent francs du vieux Samo*
	supprimer les lois injustes HALIMI Gisèle, *La Cause des femmes*, 1992, p. 9, *LA FEMME ENFERMÉE*
	Pourquoi nous voulions **supprimer** la loi de 1920 HALIMI Gisèle, *La Cause des femmes*, 1992, p. 131, *LA FEMME ENFERMÉE, CHAPITRE IV LA LOI, La loi de Choisir*

En tête du nombre de fréquence apparaissent aussi les combinaisons liées au domaine informatique :

Dire que je ne veux plus jamais entendre parler de vous. Je vous dis aussi que si je vois apparaître votre nom sur mon courier électronique, je clique directement sur « **supprimer** ».Vous me répondez dans la nuit. Je clique sur « supprimer ». J'ai quand même le temps d'apercevoir, en une fraction de seconde, comme un mirage, une longue lettre BROCHET Anne, *Trajet d'une amoureuse éconduite*, 2005, p. 129
en une fraction de seconde, comme un mirage, une longue lettre de vous qui disparaît aussitôt sous mes yeux. Je fouille dans la poubelle de mon ordinateur. J'ai bien **supprimé**. Je suis dévastée, pleine de remords, me disant que la clé de votre personnalité était dans cette lettre, que par elle j'aurais enfin compris qui vous êtes. BROCHET Anne, *Trajet d'une amoureuse éconduite*, 2005, p. 129

Dans l'ensemble des combinaisons réalisées avec le verbe « *supprimer* » nous avons heurté un entourage qui est d'une certaine façon en contradiction avec l'usage conventionnel de la dénomination pour les événements du 4 août 1789 qui sont entrés dans l'histoire sous le nom de « *abolition des privilèges* » :

pas. Je m'en explique : l'homme est l'oppresseur, l'homme et sa relation à la femme. L'objectif des luttes des femmes est donc clair : désarmer l'oppresseur, **supprimer** ses privilèges. Ne croyez-vous pas alors qu'il serait paradoxal - et démobilisateur - de crier aux opprimées engagées dans leur marche : « Attention ! N'oubliez HALIMI Gisèle, *La Cause des femmes*, 1992, p. 231, *LA FEMME ENFERMÉE, CHAPITRE VIII DYNAMIQUE DES LUTTES DES FEMMES*

2.2. Les cooccurrences lexicales du verbes « *annuler* »

En étudiant les 63 cooccurrences lexicales du verbe « *annuler* », nous pouvons constater que ce verbe en question est suivi huit fois par l'actant « rendez-vous ». Pourtant ce taux de fréquence élevé ne constitue pas un indicateur sans réserve sur l'enlèvement d'usage du verbe « *supprimer* », car il est attesté également comme accompagnateur du mot-pivot :

annuler	*Lorsque le petit couple descend, j'ai déjà **annulé** mes rendez-vous de la matinée.* *BAZIN Hervé, L'école des pères, 1991, p. 203, 1975*		*supprimer*
	*Il avait pris une douche, s'était rasé, habillé, avait téléphoné vers dix heures à sa secrétaire pour prévenir qu'il avait la grippe, ne viendrait pas et la prier d'**annuler** ses rendez-vous de la journée.* *DORMANN Geneviève, La Petite main, 1993, p. 263*		
	*Nous prîmes enfin rendez-vous, et le rendez-vous fut **annulé** parce qu'elle avait une urgence professionnelle.* *DUPEREY Annie, Je vous écris, 1993, p. 161*	*Aucun événement ne peut **supprimer** ce rendez-vous, cette liturgie à travers bruits et images.* *SOLLERS Philippe, Le Secret, 1993, p. 82, I*	

	*Votre rendez-vous n'est pas **annulé**. JONQUET Thierry, Les Orpailleurs, 1993, p. 217, 27*		
	*Domenica voulait renoncer à sa quête lorsqu'elle s'aperçut qu'il ne restait, sur la liste des médecins à consulter, qu'un dernier rendez-vous : et si en l'**annulant** elle ratait l'occasion de se retrouver elle-même telle qu'elle s'aimait ? BIANCIOTTI Hector, Le Pas si lent de l'amour, 1995, p. 305*		
	*j'ai pas pris d'aspirine je me suis dit ça va passer et je serais pas venu si ma femme n'avait pas pris le rendez-vous pour moi, d'ailleurs j'ai failli **annuler** mais elle m'aurait fait une crise (ou bien) WINCKLER Martin, La maladie de Sachs, 1998, p. 89, COLLOQUES SINGULIERS, 1*		
	*Un jour, j'en ai eu assez d'aller lui raconter ma vie, j'ai **annulé** le rendez-vous. WINCKLER Martin, La maladie de Sachs, 1998, p. 199, ANTÉCÉDENTS (mardi 7 octobre), COLLOQUES SINGULIERS, 2*		
	*Si j'avais déjà eu un autre rendez-vous, je l'aurais **annulé**. MATHEWS Harry, Ma vie dans la CIA : une chronique de l'année 1973, 2005, p. 90, II*		

En deuxième lieu, c'est le substantif « mariage » qui sert deux fois d'objet direct à ce verbe.

Les autres contextes n'attestent plus d'autres insertions syntagmatiques qui se répéteraient.

Dans son ensemble, le profil combinatoire réperé par nos recherches sur FRANTEXT du verbe « *annuler* » est relativement varié. Il fonctionne comme « collocatif » pour les substantifs du domaine juridique, administratif, philosophique, etc. A titre d'exemple, nous pourrions relever les mots tels que « *décret, acte, projet, élections, législation, cérémonie, effet, contravention, etc.* ».

En essayant de cerner les contextes typiques des verbes « *supprimer* » et « *annuler* » pour saisir ainsi leur « usage », nous avons été très surpris pas la proximité sémantique des mots auxquels ces verbes sont joints. Cela confirme encore une fois le postulat de l'existence de la combinabilité obligatoire des lexies que nous avons envisagé au début de notre article car lors de nos recherches nous avons trouvé un seul exemple de cooccurrences lexicales où les deux verbes assument la fonction des variantes combinatoires, c'est-à-dire, ils s'encadrent dans le domaine de la combinabilité facultative.

Par exemple, les substantifs « droit » et « loi » sont deux unités lexicales qui dénotent deux concepts appartenant sans doute à un seul champ sémantique. Pourtant chacun d'eux est justement accompagné d'un autre verbe pour exprimer le fait de leur disparition :

Le droit	*En le faisant varier, en l'**annulant**, la prescription, stable pourtant, le fonde. Le droit naturel, au sens le plus profond du mot, ne se trouve donc pas du côté où on l'attendait mais de l'autre, séparé* *SERRES Michel, Le Tiers-Instruit, 1991, p. 216, ÉDUQUER*
La loi	*Mais pourquoi donc les femmes ne pèsent-elles pas sur l' événement politique, pourquoi ne se mêlent-elles pas de **supprimer** les lois injustes, de défendre les innovations nécessaires, bref pourquoi, vivant dans une démocratie où elles élisent et se font élire, ne s'attachent-elles* *HALIMI Gisèle, La Cause des femmes, 1992, p. 9, LA FEMME ENFERMÉE*

En guise de conclusion nous avons choisi une citation qui nous permet de faire face à tous ceux qui nous reprocheraient de ne pas mentionner les écueils des recherches effectués à partir des corpus : « *Notons donc d'entrée de jeu que nos analyses, qui opèrent sur des corpus stylistiquement assez homogènes, ne fournissent jamais qu'un aspect du comportement virtuel du mot-pivot dans la « langue », et cela malgré un volume du corpus (autour de 200 millions de mots) que l'on aurait trouvé gigantesque il y a quelques années encore »*[11].

Résumé. Článek pojednává o problematice zakódované kombinability v jazyce a jejich projevech v realizovaných kombinacích na úrovni designátu. Typologie fakultativní a jazykovým systémem konvenčně nastavené kominability je dokládána na příkladech francouzských sloves s významem „zrušit“, tj. *supprimer* a *annuler*.

[11] Blumenthal (2007: 28-29)

Bibliographie

BLUMENTHAL, P. (2007), “Le combinatoire des conjonctions causales”, In: *Cahiers de lexicologie*, N° 90, 2007-1, pp. 27-40.

GUILLAUME, G. (1952), “La langue est-elle ou n’est-elle pas un système”, In: *La linguistique structurale*, Québec – Canada: Les Presses universitaires Laval.

MEĽČUK, I., IORDANSKAJA – L. N., ARBATCHEWSKY-JUMARIE, N. (2007), “Un nouveau type de dictionnaire : Le dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain”, In: *Cahiers de lexicologie*, N° 91, 2007-2, pp. 3-34.

MEĽČUK, I. – POLGUÈRE, A. (2007), *Lexique actif du français. L’apprentissage du vocabulaire fondé sur 20 000 dérivations sémantiques et collocations du français.* Bruxelles : De Boeck & Larcier s. a.

ŠABRŠULA, J. (1990), *Problèmes de la stylistique comparée du français et du tchèque. Praha*: UK.

Base textuelle de référence FRANTEXT : http://www.frantext.fr/
www.tlf.fr

Dictionnaire Le Robert, 2003

Jana Brňáková
Katedra romanistiky
Filozofická fakulta
Ostravská univerzita v Ostravě
Reální 5
CZ-701 03 Ostrava
République tchèque